

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUZIONE DI UNA SUVVENZIONE À A MUTUELLE  
FRANÇAISE CORSE -UMCS- PÈ U PRUGETTU "CENTRU  
D'INFURMAZIONE È DI CUNSIGLI NANTU À L'AIUTI  
TECNICHI" IN U QUATRU DI A PULITICA "INVECHJÀ BÈ"  
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MUTUELLE  
FRANÇAISE CORSE -UMCS- POUR LE PROJET "CENTRE  
D'INFORMATION ET DE CONSEILS SUR LES AIDES  
TECHNIQUES" DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE "BIEN  
VIEILLIR" DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La mission « Bien vieillir » de la Collectivité de Corse a la charge du fonctionnement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Corse.

Cette dernière a pour objectif de coordonner les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune à et dispose de 5 axes d'actions qui sont les suivants :

1. **L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;**
2. L'attribution d'un forfait autonomie ;
3. La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile ;
4. Le soutien aux proches aidants ;
5. Le développement d'autres actions collectives de prévention.

Le projet Centre de d'information et de Conseils sur les aides techniques (CICAT) s'inscrit dans le premier axe de la stratégie de la conférence des financeurs ainsi que dans la fiche 1.4<sup>1</sup> du schéma directeur de l'autonomie de la Collectivité de Corse au sein de la première orientation intitulée « Invechjà Bè in casa soia ».

Les **centres d'information et de conseil en aides techniques (CICAT)** font partie des dispositifs locaux accompagnant les personnes. Ils délivrent gratuitement et de façon neutre des informations aux personnes, à leurs proches et aux professionnels qui les accompagnent. Les CICAT sont des lieux ressources de proximité **sur les aides techniques, les aménagements de logement et les aménagements de véhicule.**

Les CICAT sont présents dans plusieurs départements sans toutefois les couvrir tous (il n'en existe pas pour le moment sur la Corse).

Toutefois, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a pour projet de **généraliser ces CICAT sur l'ensemble des collectivités compétentes** en lien avec les dispositifs EqLAAT (équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques).<sup>2</sup>

Aussi, la Collectivité de Corse souhaite anticiper la mise en place de ce dispositif et

1 Fiche action 1.4 : Améliorer le cadre de vie et l'accès aux aides techniques.

2 Les équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT) ont des missions larges en matière d'accompagnement des personnes, depuis l'évaluation des besoins en aides techniques jusqu'au suivi de la personne dans son utilisation de l'aide technique. 24 équipes existent actuellement sous la forme d'expérimentation.

dispose d'une **candidature de la part de l'Union des Mutuelles de Corse Santé (UMCS)**, organisme qui gère déjà par ailleurs le dispositif EqLAAT sur la Corse.

Le CICAT aura donc pour mission de **fournir des informations, des conseils et un accompagnement aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie**, en ce qui concerne les aides techniques disponibles pour améliorer leur qualité de vie. Il permettra également de **former les professionnels** du médico-social et de les sensibiliser aux multiples aides techniques existantes.

Cela passera concrètement par la mise en place d'un **lieu ressource de type showroom** à Ajaccio qui permettra de faire la démonstration des aides techniques, d'accompagner les personnes âgées et handicapées et de former les professionnels.

Le porteur de projet UMCS sollicite donc les différents acteurs publics pour un financement du démarrage de la structure avec pour objectif l'équilibre économique à partir de l'année 2027. Ce sont ainsi **40 000 € qui sont demandés à la Collectivité de Corse** pour le démarrage du projet.

La Collectivité de Corse propose donc une subvention d'aide au démarrage du projet de 40 000 € pour la période 2023-2024. Cette subvention s'inscrira dans le cadre du budget de la Conférence des financeurs qui est versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à la Collectivité. Cela ne créera donc pas de nouvelle dépense pour la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention qui sera passée avec l'UMCS, il sera prévu une évaluation et un suivi du projet qui se basera, entre autres, sur les indicateurs suivants :

- Nombre de personnes reçues
- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre d'aides techniques assurées
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'actions de formation réalisées

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.